

RAPPORT ROSC COMPTABILITE & AUDIT

A l'instar de plusieurs pays dans le monde, Madagascar a fait l'objet de rapports sur l'application des codes et normes par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Le Programme ROSC (Reports on the Observance of Standards and Codes) couvre un ensemble de douze codes clés, dont la comptabilité et l'audit.

Au plan international, en effet, ces normes favorisent la transparence et permettent d'identifier les faiblesses et les forces de l'économie et des finances d'un pays.

Au niveau national, ils fournissent des repères pour identifier les points de vulnérabilité et orienter les réformes nécessaires.

Le champ et l'application de ces codes et normes doivent être évalués dans le contexte de la stratégie globale du pays et en tenant compte des particularités du pays.

SITUATION DE L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES A MADAGASCAR

Le Rapport ROSC Madagascar a été remis au Gouvernement malgache au mois de Juin 2008.

Les principales observations qui ressortent de la revue sont :

- Un niveau de détail de l'information financière et d'explications correspondantes très en-deçà des exigences des normes internationales
- Certaines sociétés ne présentent que le bilan et le compte de résultat comme seules composantes des états financiers
- Non maîtrise ou confusion de compréhension par les sociétés de leurs engagements financiers liés au futur départ à la retraite de leurs salariés
- Le principe d'importance relative, ou seuil de signification semble être adopté. Seule l'approche pour déterminer le seuil pose problème.
- Certaines notions de valeur, méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont soit ignorées, soit non utilisées : valeur résiduelle, valeur recouvrable, amortissement dégressif, juste valeur, ...

ETUDE COMPARATIVE DE LA GESTION FINANCIERE DES EPIC ET DES EPA

RAMARISON Andriamananjara, étudiant en deuxième année de l'Institut Supérieur de Technologie (IST) a soutenu un mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de technicien supérieur, intitulé « Etude comparative sur la gestion financière des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des Etablissements Publics à caractère administratif (EPA) » dont voici la conclusion.

« L'établissement public est un mode de gestion des services publics caractérisé par le fait que le service, tout en étant confié à un organisme public, reçoit une autonomie sous la forme de personnalité morale dont les activités sont orientées vers les intérêts de la population. C'est un procédé fréquemment employé dans les services publics d'Etat, EPIC et EPA.

Par ailleurs, l'établissement public est un mode de gestion applicable à la fois aux services publics administratifs et aussi aux services publics à caractère industriel et commercial. Pour ces derniers, il est utilisé depuis assez longtemps mais il a reçu un renfort très important à l'occasion des nationalisations d'entreprises privées dans le passé.

La première partie de ce mémoire fait ressortir les traits communs aux deux types d'établissement. Si on lit attentivement le présent ouvrage, on peut constater sans grande difficulté qu'ils sont assez nombreux compte tenu des textes réglementaires en vigueur. Par exemple, le processus d'élaboration et d'exécution du budget des établissements publics que nous estimons assez lourd, devrait être allégé pour les EPIC étant donné que le mode de gestion de ce dernier est calqué sur celle des entreprises privées.

Dans la deuxième partie, l'étude comparative de la gestion financière des EPIC et des EPA a mis en évidence le rôle déterminant du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) dans l'élaboration des plans et guides comptables, sources d'informations financières. La lecture du PCOP 2006 et du PCG 2005 nous a permis de relever une certaine ressemblance malgré des différences notables dans la modélisation ainsi que dans le contenu des états financiers.

Actuellement, il est tendancieux de porter un jugement sur la gestion financière des EPA d'où l'importance et la nécessité des ratios qui ne pourront être estimés en l'absence de capitaux propres. Les ratios sont en effet la fenêtre sur la finance d'une entité. Le problème majeur qui se pose est la situation actuelle des EPA à Madagascar dont la gestion financière est difficile à apprécier en raison de l'absence de capitaux propres dans le bilan, nécessaire au calcul des ratios.

Dans l'optique d'amélioration de la gestion financière dans les établissements publics, nous suggérons la nécessité d'un effort devant être fourni pour une meilleure traçabilité des mouvements de fonds monétaire menant à la transparence dans la gestion de trésorerie et la mise en place d'éléments de pilotage financier à savoir les ratios applicables aux PCOP 2006 pour une meilleure gestion des dépenses. »

Sur la base de ce rapport ROSC, le CSC, l'OECFM et l'INSCAE élaborent un plan d'action pays aux objectifs spécifiques suivants :

- Le maintien à jour du référentiel comptable national par rapport aux normes comptables internationales
- L'adoption des normes internationales d'audit ISA comme normes nationales et leur mise à jour permanente
- Le renforcement de capacités du CSC, de l'OECFM et des institutions de formation en comptabilité
- L'adoption des normes par les professionnels comptables et par les dirigeants d'entreprises

**GAGNEZ +++ AVEC LES CGA****CGA VAKINANKARATRA**

Un rapport d'audit du CGA Vakinankaratra, CGA pilote, a été effectué au mois de juillet 2008, cinq mois après la tenue de l'Assemblée Générale.

Les résultats sont encourageants : 73 membres sont inscrits au centre depuis sa constitution. Ils ont bénéficié de trois formations : « Vision et SMT », « Coût de revient et rappel sur la mise en place de procédure comptable SMT » et « Présentation du programme PARC ».

Rappelons qu'un CGA a pour principal rôle la tenue de la comptabilité suivant le Système Minimal de Trésorerie (SMT) des micros et petites entités.

Certaines régions ont suivi l'exemple de Vakinankaratra, entre autres Analamanga et Anosy. D'autres régions entament actuellement les actions d'information et de sensibilisation.

CGA ANOSY

Le lancement officiel du CGA Anosy a eu lieu le 27 août dernier en présence du Directeur de l'Administration Générale territoriale de la région, du PDS de la commune urbaine de Fort Dauphin, du Directeur régional des Impôts, du Directeur de la régulation du secteur privé du CSC, des représentants du projet PIC et de la Présidente du Conseil d'Administration du centre.

Deux conventions ont été signées au cours de cette cérémonie : la première entre la DGI et le CGA Anosy et la seconde entre la Région et le CGA.

Le CGA Anosy, comme le CGA Vakinankaratra, a bénéficié de l'appui financier du projet PIC, lequel a pris en charge la réhabilitation du local, la dotation de matériels et le fonctionnement du centre pendant deux ans.

Alors, entrepreneurs et dirigeants d'entreprises, n'hésitez plus. Confiez la tenue de comptabilité de votre entreprise aux CGA et vous gagnerez +++

LA CRISE FINANCIERE MONDIALE

La crise bancaire, née des subprimes (crédits immobiliers octroyés sans discernement par les banques à des personnes non solvables), aux Etats-Unis a fini par entraîner une crise financière sur les marchés boursiers, favorisée par la titrisation (transformation en titres négociables des crédits) et aggravée par les produits dérivés (outils financiers complexes qui jouent à la hausse ou à la baisse future de sous-jacents que sont les actions, les devises, les matières premières ou même les taux d'intérêt dans le cas de dérivés de crédits), venue elle-même alimenter une crise économique déjà latente dans les pays occidentaux et conduisant à la récession en contaminant l'économie réelle.

Le postulat de base suivant lequel les prix de l'immobilier continueraient à grimper ne s'est pas vérifié. Il est estimé que la valeur des produits pèse dix fois plus lourde que la richesse créée par l'économie mondiale dans sa totalité.

Les dogmes du capitalisme financier reposant sur la dérégulation, l'autorégulation des marchés, le retrait de l'Etat des activités économiques sont remis en cause. En effet, devant la faillite de leurs banques (Etats-Unis, Royaume Uni, Allemagne, Belgique, Suisse) et pour limiter les effets en cascade, les Etats ont été amenés, pour sauvegarder leur système financier, à mettre en place des plans de sauvegarde massifs (apports de trésorerie et même nationalisation des banques), tout en garantissant aux déposants la sécurité de leurs avoirs.

Le secteur bancaire et financier est pourtant sévèrement réglementé. Les accords de Bâle II imposent un ratio de solvabilité de 6% (6 Euros de fonds propres pour 100 Euros prêtés) que les banques ont su détourner par le mécanisme de la titrisation aggravée par la création de produits dérivés qui masquent des opérations de pure spéculation boursière alimentant une économie financière virtuelle sans rapport avec l'économie réelle. La pratique des opérations « hors bilan » a permis aux banques et aux assurances de cacher leurs créances, surtout les créances douteuses.

Au plan de la réglementation comptable, l'IASB a apporté tout récemment des amendements à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » qui régissent l'essentiel des actifs des institutions financières.

Il est désormais possible de reclasser certains instruments financiers, à l'exclusion des produits dérivés, pour une meilleure transparence des reportings financiers sur les marchés boursiers, tout en atténuant les différences entre IAS/IFRS et US-GAAP.

CENTRES DE GESTION AGREES**CENTRE D'APPUI EN GESTION DES MICROS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

- Tenue de comptabilité
- Conseil Fiscal
- Etablissement Etats Financiers et déclarations fiscales
- Montage de business plan
- Formations en gestion
- Informations diverses

CGA Vakinankaratra
Bâtiment Sud Cercle Mess
Rue Maréchal Foch
Antsirabe
Tél 26 296 65 – 032 04 325 41
Mail : cgavkn@mel.moov.mg

CGA Anosy
Centre de Formation Technique
et Professionnelle de l'Anosy
Ampasamasay Fort Dauphin
Tél : 0330769112
Mail : bozacyrille@yahoo.fr

CSC

Veuillez nous écrire par mail
si vous voulez recevoir le FLASH COMPTA
périodiquement

10, Rue Patrice Lumumba Tsaralalana
Antananarivo 101
Téléphone : 22 383 14
Messagerie : csc@simicro.mg
Site web : csc.org.mg